



DÉPARTEMENT BUS

27 JUILLET 2004



APPLICATION DE LA NOTE « FORTES CHALEURS »

LES GRANDS PRINCIPES

Dès que la température à la station *Météo France* de Paris-Montsouris approche le seuil fatidique des 28°C, le département BUS déclenche les consignes d'exploitation en cas de fortes chaleurs.

1^{er} cas : « FORTES CHALEURS » annoncées...

Lorsque les prévisions météorologiques à 24 heures font état d'une température maximale prévue dépassant 28°C à Paris, les procédures de mise en œuvre des consignes « *fortes chaleurs* », précisées dans une note BUS de 1998, sont prévues pour le lendemain.

La Permanence Générale BUS envoie un message de confirmation le jour même entre 7h30 et 8 heures du matin. Le bulletin météo doit alors être affiché dans les salles du personnel et les PCL gardés, et les consignes « *fortes chaleurs* » sont appliquées depuis le matin.

2^{ème} cas : « FORTES CHALEURS » inopinées...

Si au cours de la journée et sans que cela ait été prévu, la température atteint 28°C, la Permanence Générale BUS informe immédiatement les PCL (fax ou message sur les pupitres radio) et l'ensemble des machinistes en service (via un appel général au moyen de la radio-téléphonie). Les consignes « *fortes chaleurs* » doivent alors être appliquées immédiatement.

